

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CT PROD

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de régir les relations entre Christophe TRAIN, représentant la société CT PROD, situé au 79 chemin des Pins 41210 Neung sur Beuvron, inscrite au Répertoire des Métiers de Blois sous le numéro 528 063 852 et joignable par mail à l'adresse suivante : [info@ctprod.fr](mailto:info@ctprod.fr) ou par téléphone au 06.60.14.68.25, ci-après le « Prestataire »

D'une part,

Et toute personne physique ou morale sollicitant les services du Prestataire, et disposant de sa pleine capacité juridique, ci-après le « Client »,  
D'autre part,

### APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Ces conditions constituent un Contrat de vente et ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties, dans le cadre de la vente de services proposés par le Prestataire.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

La liste et le descriptif des services proposés par le Prestataire peuvent être consultés sur le site internet [www.ctprod.fr](http://www.ctprod.fr)

### Il est convenu de ce qui suit :

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes transactions commerciales proposées par CT PROD.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises.

## I. Dispositions générales

### 1. Acceptation des conditions générales

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant la signature du devis proposé par le prestataire.

Il renonce à l'application de ses conditions générales d'achat ainsi qu'à toutes les stipulations qui pourraient être imprimées sur ses commandes ou sa correspondance.

### 2. Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions contractuelles applicables aux services proposés par le prestataire.

Le devis fait partie intégrante du présent Contrat et en est indissociable et forme par conséquent un ensemble contractuel. Il est entendu entre les parties qu'en cas de contradiction, le devis constituant les conditions particulières de vente prévaut sur les autres contrats et annexes.

Le présent Contrat est constitué des documents contractuels suivants dans leur ordre de hiérarchie juridique décroissante :

1. Le devis et le cas échéant, les conditions particulières (cahier des charges, cession de droits d'auteur)

2. Les conditions générales de vente

En cas de contradiction entre deux documents de même niveau, le plus récent l'emporte.

En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre l'un des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des causes, les titres seront déclarés inexistantes.

### 3. Objet

L'objet de ce Contrat est la définition des conditions dans lesquelles le prestataire vend à son client ses services.

CT PROD propose les prestations suivantes :

- Services de photographies et de Time Lapse : Photos en studio/intérieur, photos en extérieur
- Prestations de vidéo institutionnelle, de promotion, reportages et fiction

- Prestations de drone : prises de vues aériennes en photo et/ou vidéo
- Réalisation et Montage vidéo et reportage divers.

CT PROD dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MATMUT couvrant tous les dommages causés envers des tiers (matériel ou humain), ainsi qu'une assurance spécifique pour le drone.

### 4. Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales, à l'exception d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à contracter.

### 5. Modification des CGV

CT PROD se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

Ces modifications seront applicables aux Contrats en cours à la condition que le Client dûment averti n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de huit jours.

### 6. Description des services proposés

La vente des services de CT PROD feront l'objet d'un devis précisant les points suivants :

- La durée de l'intervention, l'horaire, le lieu et la date ;
- Les lieux et personnes à filmer en ayant eu au préalable leur consentement ;
- Les délais de livraison ;
- Les biens immatériels fournis par le client (musique, texte, images...);
- Les offres ;
- Le prix.

Le devis signé par le Client avec la mention « bon pour accord » fera effet de bon de commande lorsque le client l'aura retourné au Prestataire. Le Contrat de vente est conclu définitivement par confirmation du Prestataire.

### 7. Modification et annulation des services

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification du/des service(s) commandé(s) par le Client doit être soumise à l'acceptation du Prestataire. En fonction de la demande de modification du Client, le Prestataire se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires.

## II. Prix et conditions de paiement

### 8. Détermination du prix

Les prix mentionnés sur le site sont indiqués en Euros (€) et ne tiennent pas compte des frais de livraison facturés en supplément qui seront indiqués sur le devis.

### 9. Frais de déplacement

Sauf dispositions contraires, les frais de déplacement (hébergement, bouche, transport) de CT PROD pour se rendre sur le lieu d'exécution de la mission ne sont pas inclus dans la proposition commerciale et font l'objet d'une prise en charge par le client au réel.

### 10. Modification du prix

Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix des produits à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu qu'en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande acceptée, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au Client.

### 11. Conditions et modalités de paiement

Sauf disposition contraire, les règlements des prestations de services seront effectués aux conditions suivantes :

- Un acompte de 40 % à la commande ;
  - Le paiement du solde est comptant au jour de la livraison de la prestation
  - Aucun escompte n'est pratiqué.
- Le paiement s'effectue par :
- Espèces (jusqu'à 1000€ TTC) ;

- Chèque bancaire ou postal ;
- Virement bancaire ou postal.

#### **12. Défaut de paiement et pénalités de retards de paiement par le client**

À défaut de paiement à l'échéance, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours et le client est mis en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'exécuter le paiement du solde de l'engagement dans un délai de huit jours à compter de la date de réception de la lettre de mise en demeure. A titre de sanction, le client est déchu du terme du contrat.

Lorsque le client est un professionnel : en cas de retard de paiement et après mise en demeure, toute somme non versée à la date d'échéance est, à partir de cette date, productive de pénalités à hauteur de 30% du montant total de la facture TTC avec un minimum de 100 euros au titre de la clause pénale applicable en raison du préjudice subi du fait de ce retard en sus d'une pénalité légale pour frais de recouvrement de 40 euros HT conformément au code de commerce.

Lorsque le client est un consommateur : en cas de retard de paiement et après mise en demeure, toute somme non versée à la date d'échéance est, à partir de cette date, productive de pénalités à hauteur de 30% du montant total de la facture TTC avec un minimum de 40 euros au titre de la clause pénale applicable en raison du préjudice subi du fait de ce retard.

Le non-paiement d'une facture aux conditions contractuelles entraîne, en sus de la suspension des livraisons restant éventuellement à faire, la déchéance immédiate du terme pour la totalité des créances de **CT PROD**. Il est expressément convenu, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, que toute somme non payée par le Client à son échéance, soit du fait de la carence du Client, soit à la suite d'une prorogation consentie, portera de plein droit intérêt jusqu'à parfait paiement, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 20 points de pourcentage. La TVA sera ajoutée au montant des intérêts au taux nominal. Les conditions particulières de paiement en vigueur sont précisées lors de chaque proposition ou confirmation de commande. Seul l'encaissement des chèques et des effets de commerce vaut paiement.

Lorsque les démarches de recouvrement sont nécessaires, le client sera redevable de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels sans que cela ne soit contraire à l'article L111-8 du Code des procédures civiles d'exécution.

Au surplus, lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, **CT PROD** se réserve le droit, même après réalisation et expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties qu'il jugera convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire donne le droit au Prestataire d'annuler tout ou partie du marché.

#### **13. Facturation**

Toute facture est établie en double exemplaire pour toute vente et un exemplaire est remis au Client lors de la confirmation de la commande et un bon de réception lors de la livraison de la marchandise.

### **III. Exécution du Contrat**

#### **14. L'obligation d'information et de renseignement**

**CT PROD** est tenu à une obligation d'information et de conseil concernant la prestation à réaliser notamment sur les contraintes que peuvent présenter les demandes du client.

Le client est tenu de fournir un cahier des charges comportant les contraintes matérielles, financières, temporelles et techniques. En l'absence de cahier des charges, **CT PROD** peut refuser la commande du client si celle-ci est jugée incompatible avec les chances de succès. En tout état de cause et en l'absence de cahier des charges, En l'absence de cahier des charges fournis par le client, celui-ci assume l'entière responsabilité de ce choix

Le Client est tenu d'une obligation de renseignement envers **CT PROD** afin de lui permettre d'exécuter sa prestation dans les délais prévus (conditions d'accès au site, coordonnées du contact lors de la réalisation de la prestation...)

#### **15. Droit à l'image**

Le Client doit recueillir et fournir à **CT PROD** l'autorisation du propriétaire des lieux des prises de vue, mais également l'autorisation des personnes qui seront photographiées et/ou filmées (autorisation du droit à l'image). **CT PROD** n'a pas à procéder à des vérifications auprès des protagonistes. Par conséquent, sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'inexactitude des informations.

#### **16. Equipements spécifiques**

Le cas échéant, le client est informé qu'il doit fournir les équipements de protection individuelle, l'outillage spécifique, le matériel spécifique précisés par la proposition commerciale.

#### **17. L'obligation de conformité des prestations**

**CT PROD** s'engage à fournir des produits de qualité conformément aux prévisions contractuelles, aux règles de l'art, aux normes de sécurité en vigueur pour la réalisation des services commandés.

Le Prestataire est tenu de réaliser ses services conformément aux conditions du Contrat, et doit considérer comme confidentielles toutes informations communiquées par le client dans le cadre de l'exécution du projet.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et s'engage à ne photographier les mineurs qu'avec l'autorisation des deux parents ou représentants légaux.

#### **18. Information au client pour les prestations drone**

La composition de l'équipe de travail ainsi que l'organisation des tâches seront déterminées par le personnel du prestataire. Seul le télépilote est apte à juger de la faisabilité du projet.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, afin d'assurer de bonnes conditions de réalisation de prise de vue ainsi que pour le rendu satisfaisant des photographies et/ou vidéos, le Prestataire se réserve la possibilité de reporter la date de la prestation à un moment ultérieur dans un délai raisonnable déterminé conjointement avec le Client. Dans ce cas, ce dernier ne pourra pas se prévaloir d'une inexécution du contrat. Le survol de certains sites est interdit ou soumis à autorisation préalable. Par ailleurs, l'article D133-10 du Code de l'aviation civile oblige le Prestataire « qui souhaite réaliser des enregistrements d'images ou de données dans le champ du spectre visible au-dessus du territoire national de souscrire une déclaration au plus tard quinze jours avant la date ou le début de période prévue pour l'opération ».

Dès lors que les conditions afin de réaliser la prestation ne sont pas réunies conformément à la législation en vigueur, la date d'exécution de la prestation devra être reportée à une date convenue par les deux parties. Si ce report n'est pas possible, la prestation ne sera pas facturée au client à l'exception une indemnité de 100€ couvrant le coût engagé pour les démarches administratives nécessaires à la réalisation de la prestation.

#### **19. Délai d'exécution et de livraison**

Les délais de livraison de la prestation de services, c'est-à-dire des livres photos ou la mise à disposition des photographies et/ou vidéos qui sera effectuée via fichiers informatiques, sont donnés à titre indicatif sauf mention contraire et dépendent notamment des délais de fabrication des dits ouvrages.

Les retards non imputables à une faute grave du prestataire ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande par le client. Aucun retard ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, pénalités ou indemnités.

Conformément à l'article L216-1 du code de la consommation, lorsque le client est un consommateur, **CT PROD** fournit le service à la date ou dans le délai indiqué à la commande sauf si les parties en ont convenu autrement.

**CT PROD** est notamment déliée de toute obligation en cas de survenance de cas fortuits ou de force majeure empêchant la réalisation de la prestation. Sont notamment considérés comme cas de force majeure, les grèves, incendies, inondations, accidents graves de matériel et d'outillage, crash d'avion, retards et/ou interruptions de transports, panne de matériel.

## 20. Modifications

Le client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la livraison de la prestation pour faire part des modifications à réaliser dans le montage. Passé ce délai, toute contestation n'est pas envisageable.

Les modifications de montage sont prises en charge au titre de la prestation ne doivent pas dépassées 60 mins au total. Au-delà, elles seront facturées au client.

## IV. Transfert des risques et propriété

### 21. Transfert des risques

Dès que les réalisations commandées sont livrées au Client, il lui appartient d'assumer les risques. Il doit s'assurer des conditions de stockage et de sauvegarde des travaux livrés.

### 22. Propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes, ou plus généralement toute information faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle sont et **restent exclusivement la propriété exclusive de CT PROD.**

Sauf dispositions particulières, les présentes conditions générales de vente ne permettent aucunement la cession de ces droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

**Sauf dispositions contractuelles contraires, tout usage à des fins commerciales est strictement interdit.**

**Sauf dispositions contractuelles contraires, lorsque le Prestataire autorise la diffusion des fichiers photos et/ou vidéos à des fins professionnelles et/ou commerciale, le nom de CT PROD doit être mentionné au titre du droit au nom (droit de paternité de la création).**

En cas de manquement à cette obligation, **CT PROD** se réserve le droit de suspendre le droit de diffusion des photos et/ou vidéos et de réclamer des dommages et intérêts.

## V. Inexécution du contrat

### 23. Responsabilité de CT PROD

La responsabilité de **CT PROD** ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client (retard dans la passation de la commande, demande du client contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, retard lors de la réalisation des prises de vue...), soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

En dehors de ces causes d'exonération, la responsabilité de droit commun encourue dépend de la qualification des obligations du prestataire en obligation de résultat ou en obligation de moyens. **CT PROD** ne répond que d'une obligation de moyens, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait retenue, le montant total des indemnités qu'il pourrait être amené à verser au Client ne pourra excéder le montant perçu par lui pour la prestation, génératrice de l'engagement de sa responsabilité au titre du présent Contrat et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

### 24. Force majeure

L'exécution des obligations du prestataire aux termes des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution.

Sont considérés comme cas fortuit ou cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs au Prestataire, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté du Prestataire et qui ne pourra être empêché par ce dernier. C'est notamment le cas d'un naufrage, d'un crash, d'un déraillement, d'arrêt des transports, de difficultés de dédouanement, d'acte de terrorisme empêchant la réalisation et la livraison des fichiers...

Le Prestataire avisera Le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Il conviendra alors pour Le Client et le Prestataire de convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être poursuivie.

## VI. Fin du contrat

### 25. Droit de rétractation du consommateur en application du Code de la consommation pour démarchage à domicile

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un Contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Certains produits ne peuvent pas bénéficier de ce droit de rétractation, compte tenu de leur nature, et notamment :

- De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Pour plus d'informations concernant les produits ne bénéficiant pas du droit de rétractation, se référer à l'article L221-28 du Code de la Consommation.

Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour de la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les Contrats de vente de biens. Le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du Contrat.

Le Prestataire permet au consommateur de remplir et de transmettre le bordereau de rétractation prévu au premier alinéa du présent article en le renvoyant par voie postale en recommandée avec avis de réception. Dans cette hypothèse, le Prestataire communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article pèse sur le consommateur.

Le cas échéant, le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. **Le consommateur supporte les coûts directs de renvoi des biens.** Si le Client souhaite les faire reprendre par le transporteur du Prestataire, les frais d'envoi et de retour sont à la charge de Le Client. Le retour des produits devra se faire dans leur état et emballage d'origine, complets, nullement détériorés, et accompagnés d'une copie de justificatif d'achat. Ils devront donc être en parfait état de revente.

Une fois le produit retourné à l'entrepôt et après vérification par le service technique de la réception du produit conforme à l'état accordé, il sera procédé au remboursement. S'il manque un des éléments du produit, une déduction de la valeur de celui-ci sur le montant à rembourser sera faite. Le remboursement aura lieu dans les 14 jours suivant la réception à l'entrepôt.

Le Prestataire effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

Le Prestataire n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le Prestataire.

### 26. Annulation du contrat

Dans le cas d'une annulation unilatérale après conclusion du contrat et le cas échéant, au-delà de la période pendant laquelle le consommateur peut se rétracter, celui-ci sera **tenu d'acquitter le prix** de la prestation commandée **au titre des frais de résiliation du contrat.** Les frais de résiliation du contrat correspondent au solde du montant de la commande non encore acquitté. Ces frais de résiliation sont versés à titre

de dédommagement. La facturation ainsi établie sera payable immédiatement.

**27. Résolution du contrat et clause résolutoire**

En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations et huit jours après mise en demeure par courriel d'avoir à exécuter cette obligation, **CT PROD** peut demander la résolution du Contrat en conservant le prix à titre de dédit sans préjudice de dommages et intérêts qu'il pourra faire reconnaître devant les juridictions compétentes.

La résolution du Contrat sera acquise de plein droit sans sommation et sans formalité judiciaire.

**VII. Dispositions diverses**

**28. Données personnelles**

**CT PROD** conserve des données à caractère personnel qui lui sont transmises à des fins de gestion interne. La loi octroie néanmoins un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données qu'il est possible d'exercer à l'adresse de son siège social.

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, **CT PROD** s'engage à prendre toutes les précautions pour que les données saisies et sauvegardées par elle ne puissent être piratés et/ou réutilisées par un tiers pour quelques motifs que ce soit.

En adhérant à ces présentes conditions générales de vente, le Client consent à ce que le Prestataire collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent Contrat.

En communiquant son adresse électronique au Prestataire, le Client recevra des courriers électroniques contenant des informations et des offres promotionnelles.

Le Client peut à tout moment se désinscrire en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [info@ctprod.fr](mailto:info@ctprod.fr)

**29. Droit applicable et règlement des litiges**

La loi applicable aux présentes conditions générales de vente est le Droit français.

**30. Réclamation et adresse de restitution des produits**

Toute réclamation ou restitution prévue par les conditions générales de vente doit être adressée au service clientèle de l'entreprise dont l'adresse est la suivante : **CT PROD** – 79 chemin des Pins – 41210 Neung sur Beuvron.

**CT PROD** est joignable par mail à l'adresse suivante : [info@ctprod.fr](mailto:info@ctprod.fr) ou par téléphone au 06.60.14.68.25 (numéro non surtaxé).

**31. Clause attributive de compétence**

À défaut d'accord amiable, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du Contrat et des présentes conditions générales de vente, sont de la compétence des juridictions d'Orléans (45).

Signature du Client